

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 15/05/2024 (20h00)

Nombre de Conseillers En exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9 - Pour : 9 Contre : 0 Nul : 0

Date de Convocation : 07/05/2024 **Date d’Affichage** : 18/05/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTRIGNE s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Françoise DUCHEMIN, Maire.

Étaient présents : Mme DUCHEMIN F, M MILLET C, M. BIZEUL T, M, Mme AMIARD G, M. CHENEL A , M FAVRE Loïc, , HUILLERY M, Mme MAREAU, Mme POUSSIER S.,

Absents : M. CORNU J. Mme GARDRAT M., Mme GUICHART A Mme TRAVERS B, M. COTTEREAU F, M. excusés.
M. Thomas BIZEUL a été élu **secrétaire**.



Procès-verbal de la réunion du 04/04/2024

Madame le Maire invite les membres à faire part de leurs commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04/04/2024. Sans remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l’unanimité.

Intervention du cabinet SEMAPHORES – transfert des compétences eau et assainissement au 01 janvier 2026.

En vue du transfert de la compétence eau et assainissement collectif, réglementairement prévu au 01 janvier 2026, la CCBM a engagé l’étude avec le cabinet SEMAPHORES.

M. Leroux rappelle la Loi Notre. Le transfert de compétences eau et assainissement est une obligation au 01 janvier 2026.

M. Leroux, expert-comptable et gestionnaire des services publics locaux ainsi que M. Guiguen, agent, service eau potable au Conseil Départemental ont présentés l’étude de diagnostic. Il y a eu un état des lieux sur le nombre de branchements, nombre d’abonnés et le volume consommés, la qualité, le prix et les m3 vendus de la commune de Chantrigné.

Plusieurs scénarios sont présentés :

- transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais (CCBM).
- transfert à un syndicat des eaux

Actuellement sur le territoire, il y a deux syndicats : le SENOM (19 communes adhérentes) et le COMAVA (10 communes).

Le SENOM a pris la décision de transférer la compétence à la CCBM.

Mme Duchemin propose de rencontrer le Président de la CCBM et deux communes ayant déjà adhérees au SENOM et à COMAVA. Il est important d’échanger, de négocier les futures projets d’investissements, les délais d’interventions, la technicité, la transition des connaissances entre le personnel communal et la DSP (délégation de service public) et le prix.

Un choix sera à définir avant la fin de l’année.

DL2024-19CM - Mayenne Habitat : viabilisation du terrain Rue de la Chapelle / Détermination du prix de vente du terrain.

Madame le Maire expose qu'il convient de définir par délibération, le prix de vente du terrain, conformément aux termes de la convention signée avec Mayenne Habitat le 14 mai 2024, le prix de base au m² étant **1600m² x 15€ = 24 000 € HT.**

Après interrogation des services fiscaux, il conviendrait de retenir une application de la TVA sur la totalité de la cession (et non une TVA sur marge).

Il est demandé également de retenir le notaire qui aura en charge la rédaction de l'acte authentique de vente.

Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE d'assujettir cette opération à la TVA et ainsi ouvrir un service assujetti à la TVA au sein du budget de la commune ;
- CHARGE Mme le Maire de déclarer cette activité auprès du SIE (service des impôts des entreprises) ;
- DECIDE de retenir l'office notarial de Mayenne, Me GUETNY-LE SOMMER, pour la rédaction de l'acte authentique de vente ;
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération ;
- CHARGE Madame le Maire d'informer les parties concernées de la présente délibération ;
- Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

DL2024-20CM - Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – volet communal – pour la viabilisation des terrains rue de la chapelle – logements Mayenne Habitat.

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Cette enveloppe est divisée en deux périodes égales (2023-25 et 2026-28), avec comme condition pour débloquer la seconde période, de s'engager dans la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). La dotation pour la commune est de 37 608 €. Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Travaux de viabilisation des terrains situé rue de la chapelle en face l'EHPAD pour la construction de 4 logements Mayenne Habitat.

2 – Calendrier prévisionnel du projet : Octobre 2024

3 – Estimation détaillée du projet :

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Mission maîtrise d'œuvre	6 500 €
Création de réseaux et branchements	36 000 €
Travaux de voirie	36 000 €
Aménagement urbain et paysager	10 000 €
Electrification Territoire d'énergie	41 870 €
Effacement de la ligne électrique aérienne, relevé topographique, fibre, frais de bornage, imprévus	10 000 €
Total des dépenses	140 370 €

TOTAL HT 140 370 €

TVA (20 %) 28 074 €

TOTAL TTC 168 444 €

4 – Plan de financement prévisionnel :

RECETTES (€ HT)	Total HT
<i>Département (Contrats de territoire)</i>	37 608 €
<i>Subvention Territoire d'énergie</i>	10 357 €
<i>Recette vente Mayenne Habitat</i>	24 000 €
<i>Fonds propres de la commune – budget eau et assainissement</i>	68 405 €
TOTAL	140 370 €

5 Date de mise en service de l'équipement :

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux ainsi qu'avec le contrat de territoire de de la CCBM de GORRON, je vous propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – volet habitat ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – volet habitat, d'un montant de 37 608 €.
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

DL2024-21CM - Tarifs 2024 - Redevance préservation de la ressource en eau.

Annule et remplace la DL2023-29CM

Madame le Maire commente le rapport, dont un exemplaire a été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement assurés par la Commune de CHANTRIGNE pour l'exercice 2022.

Elle rappelle les tarifs appliqués en 2023 et invite les membres présents à délibérer sur les tarifs pour l'année 2024. Elle rappelle également l'arrêté ministériel du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau ou d'assainissement non proportionnelle au volume d'eau consommé (abonnement forfait).

Après délibération, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le rapport de l'exercice 2022 qui lui a été présenté
- DECIDE de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2024.
- D'AJOUTER la redevance « préservation de la ressource en eau » pour l'année 2024 (montant titre de redevance 1415€ + achat eau Nord-Mayenne 6549€/40334m3 consommé).

Services EAU et ASSAINISSEMENT

TARIFS 2024

<i>DESIGNATION</i>	EAU					
	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Abonnement semestriel (payable d'avance)	52.50	52.50	53	53.5	54	0.93%
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	1.08	1.08	1.09	1.10	1.11	0.90%
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.84	0.84	0.85	0.86	0.87	1.16%
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	-	-	-	-	-	-
Taxe départementale (le m3)	0.2975	0.2903	0.3063	0.3263		-
Lutte contre la pollution (le m3) agence de l'eau	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	-
Préservation ressource en eau (le m3) agence de l'eau	//	//	//	//	0.20	

<i>DESIGNATION</i>	ASSAINISSEMENT					
	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024
Abonnement semestriel (payable d'avance)	34	34	34.5	34.5	35	1.44%
Le m3 (De 0 à 50 m3) par semestre	0.69	0.69	0.70	0.70	0.71	1.42%
Le m3 (Au-delà de 50 m3) par semestre	0.53	0.53	0.54	0.54	0.55	1.85%
Forfait par personne et par semestre (foyer non raccordé au réseau d'eau)	10.5	10.5	10.6	10.6	10.7	0.94%
Modernisation des réseaux (le m3) agence de l'eau	0.15	0.15	0.15	0.16	0.16	-

INFORMATIONS DIVERSES

Mise à jour de la convention – délégué à la protection des données (RGPD)

Cette convention doit faire l'objet d'une modification afin de préciser les modalités de tarification/facturation de cette mise à disposition qui comprend une prestation initiale de mise en place et une prestation annuelle de suivi et d'assistance.

Désormais, la collectivité sera facturée sur la base du tarif « **Forfait annuel essentiel DPO mutualisé** » voté chaque année par le comité syndical. En 2024, ce tarif a été fixé à 300 €/HT par an pour permettre de garantir la pérennité de l'activité DPO et prendre en compte le temps passé par les DPO au suivi de chaque adhérent. Cette prestation récurrente est forfaitaire, elle représente la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement du DPO tout au long de l'année et est facturée annuellement.

Bar-restaurant

Mme Duchemin présente indique que la signature du bail dérogatoire aura lieu vendredi 14 juin 2024.

Parcelle ZC n°65 – étude d'aménagements de sentiers – avis de valeur

Suite à la visite de la propriété sise « La Chapelle » parcelle ZC65 de 5025m², le négociateur indique que c'est une parcelle de terre en nature de bosquet pentue. Mme Duchemin a contacté le propriétaire et il n'est pas vendeur.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : juin 2024 à 20h30.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Affiché le : 18/05/2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Les membres du Conseil Municipal,

Le secrétaire,

Le Maire,

Registre des délibérations 2024 :

DL2024-01CM Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget assainissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

DL2024-02CM Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – budget commune (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

DL2024-03CM – Assistance technique à l'assainissement collectif – convention avec le Conseil Départemental

DL2024-04CM – Charte Solidarité-Eau

DL2024-05CM - Cession de portions de chemins ruraux – remplacé par la DL2024-17CM

DL2024-06CM – Renouvellement bail GAEC ROUSSEL-DUCHEMIN

DL2024-07CM – RIFSEEP IFSE et CIA

DL2024-08CM – mandat CDG53 prévoyance

DL2024-09CM – Affectation des résultats 2023

DL2024-10CM - Approbation Compte de Gestion 2023 dressé par le Receveur

DL2024-11CM - Approbation Compte Administratif 2023

DL2024-12CM- Vote du Budget Primitif de l'exercice 2024

DL2024-13CM Vote Taux d'imposition 2024

DL2024-14CM - Participation 2024 des Services Eau et Assainissement

DL2024-15 CM - Avenant n°1 au Marché de travaux – renouvellement des réseaux - rue de la Bergerie

DL2024-16 CM - Admission en non-valeur – délégation à l'ordonnateur.

DL2024-17CM MA Objet : Cession de portions de chemins ruraux

DL2024-18CM - Location bar-restaurant-Licence IV et ses annexes (garage et terrain).